



19 -11- 2002

votre lettre du:
vos références:
nos références: N-PRI/EB/PB/2002- 5540
annexes: 1

Monsieur Gottfried KELLER
Belair, 9
4950 WAIMES

votre personne de contact:
Ph. Brotcorne
Contrôleur Principal
☎ 32 21 7240289
philippe.brotcorne@mobilite.fgov.be

Objet: Autorisation de type de l'aéronef ultra-léger motorisé **DTA Dynamic 912S/D450**

Monsieur,

La Direction générale Transport aérien a bien reçu ce 04/11/2002 le dossier de justification de l'aéronef ultra-léger motorisé (DPM) **DTA DYNAMIC 912S/D450**.

Sur base de l'avis favorable qui nous est formulé par la Fédération Belge d'Aviation Microlégère, conformément aux prescriptions de la circulaire AIRW-12, Ed. 3 de février 2000, le formulaire de référence de l'aéronef concerné est validé sous la référence **ARCA 2002/74 Issue 1 / 19-11-2002**.

Cette référence devra figurer sur le certificat de conformité remis à chaque propriétaire d'un appareil de ce type destiné au marché belge.

Nous nous permettons de vous rappeler que la Direction générale Transport aérien se réserve le droit d'effectuer ou de faire effectuer toute vérification qu'elle jugerait nécessaire pour s'assurer de la conformité de l'appareil.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

E. BRANCKOTTE
Ingénieur industriel

P. BROTCORNE
Contrôleur principal

Rue de la Fusée 90 - 1130 Bruxelles
tél: 02/724.02.11 - fax: 02/724.02.88 - e-mail: civilair@mobilite.fgov.be
internet: www.mobilite.fgov.be

Nos bureaux sont ouverts de 9 à 12h et de 13 à 16h. Les particuliers qui sont dans l'impossibilité de se libérer durant ces plages horaires peuvent solliciter un entretien le mardi ou le vendredi jusqu'à 20 h afin d'être entendus dans le cadre de leur dossier.